

## POUR QUOI FAIRE ?



Permettre aux habitant·es de **se connaître**, d'**échanger** et d'**agir** dans leur quartier.



Améliorer le **vivre ensemble** et le **cadre de vie** des habitant·es, être force de proposition pour les quartiers et leurs habitant·es.



**S'impliquer**, en tant que citoyen·ne, dans la vie de la ville.

## EN BREF

Les **Conseils citoyens de quartiers (CCQ)** sont des groupes composés d'habitant·es qui se réunissent pour :



Proposer et mettre en œuvre des **actions concrètes** dans l'intérêt de leur quartier



Participer à des **visites** sur le territoire



Suivre **des formations**



Participer aux **démarches de concertation** sur les politiques publiques



S'informer sur les **projets du territoire** portés par la Ville ou la CARENE

## À QUEL RYTHME ?

**5 ans**

C'est la durée du mandat des membres des Conseils citoyens de quartiers, qui court du **1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026**, avec possibilité de quitter l'instance à l'issue de deux ans. À partir de janvier 2024 - et afin de maintenir une dynamique collective et / ou de renouveler les groupes en place - les membres décideront de poursuivre ou non leur engagement jusqu'en décembre 2026. De nouveaux / nouvelles membres pourront alors intégrer les Conseils.

**Dès que nécessaire**

Des réunions sont organisées pour permettre au Conseil citoyen de quartiers de se mobiliser, s'engager, s'informer, se former, proposer des projets dans les quartiers. Les CCQ communiquent sur le site Internet de la Ville pour rendre compte de leurs projets et de leurs actions aux habitant·es, grâce à la page qui leur est dédiée : [saintnazaire.fr/concertation/conseils-citoyens-de-quartier](http://saintnazaire.fr/concertation/conseils-citoyens-de-quartier)

**Au moins une fois par an**

La Ville organise une rencontre inter Conseils citoyens de quartiers pour favoriser les échanges et aborder des sujets communs à tous les quartiers.

**Au minimum 2 fois par an**

Des séances collectives (plénières) sont organisées pour chaque CCQ. Si besoin, une troisième séance plénière peut être organisée chaque année.

**Chaque année**

Un compte-rendu des travaux des CCQ (réalisations, réflexions, et suggestions...) est présenté lors d'une séance du Conseil municipal.

## LES RÈGLES DU JEU



Être présent·e aux séances (ou absence excusée en amont)

Respecter l'ordre du jour et la gestion du temps



Prendre la parole sans la monopoliser

Savoir se répartir les rôles

Savoir écouter les autres et prendre des décisions ensemble

Conception : www.SecondRegard.fr - Crédits photos : Ville de Saint-Nazaire - Septembre 2021



**Plus d'informations**  
Ville de Saint-Nazaire - Service dialogue citoyen  
02 40 00 40 00  
[saintnazaire.fr](http://saintnazaire.fr)  
rubrique Concertation

# J'Agis pour Saint-Nazaire

## Je suis membre de MON CONSEIL CITOYEN DE QUARTIERS

Cadre de référence des Conseils citoyens de quartiers de Saint-Nazaire  
2022 | 2026

conseils CITOYENS DE QUARTIERS



[saintnazaire.fr](http://saintnazaire.fr)



Céline Girard-Raffin

Première adjointe au Maire, en charge de la Vie associative et de la Participation des habitant-es



Guillaume Burban

Conseiller municipal en charge de la Vie associative et de la Participation des habitant-es

### Bienvenue dans votre Conseil citoyen de quartier !

Tout d'abord, nous souhaitons vous dire combien nous nous félicitons de votre engagement et de votre souhait d'Agir pour Saint-Nazaire !

Ce mandat est nouveau pour vous, il l'est aussi pour nous car nous avons souhaité repenser plus largement le fonctionnement des Conseils citoyens de quartiers en nous appuyant sur deux principes.

Nous avons tout d'abord pris en compte les retours d'expérience de celles et ceux qui vous ont précédé au sein des sept Conseils citoyens de quartiers. Forts de cette réflexion, nous avons fait le choix d'un mandat plus long pour vous donner plus de temps pour construire vos projets, tout en introduisant de la souplesse : vous avez ainsi la possibilité de sortir du conseil, ou d'y entrer, au bout de deux ans pour vous laisser le libre choix de votre engagement.

Nous avons aussi souhaité donner corps à notre nouvelle ambition participative et citoyenne en « embarquant » davantage les habitantes et les habitants dans la vie de la cité avec un dialogue citoyen plus intense. Concrètement, nous souhaitons faciliter l'engagement sous toutes ses formes et garantir la transparence des décisions.

Pour ce nouveau mandat, cela se traduit d'abord par un accompagnement plus étoffé pour mener à bien des projets ambitieux. Cela se traduit aussi par un dialogue renforcé avec les élu-es sur les actions conduites dans les quartiers. Cela se traduit enfin en vous associant à la réflexion sur les grands enjeux de la ville.

Et pour s'assurer que les Conseils citoyens de quartiers représentent bien la diversité de la population, nous avons fait le choix d'y faire entrer autant de volontaires que de personnes tirées au sort.

Chacune et chacun à notre échelle, nous pouvons ainsi dire, moi aussi *J'Agis pour Saint-Nazaire !*

## COMMENT ÇA MARCHE ?

### Les membres

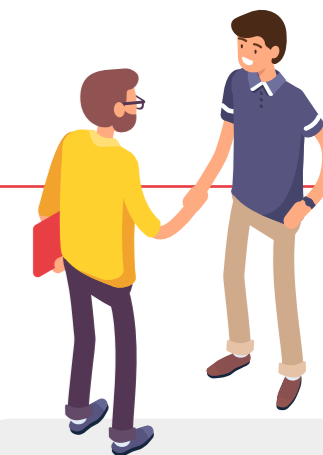
7 groupes de **32** personnes :

**16** personnes tirées au sort parmi les volontaires ayant candidaté



**16** personnes tirées au sort sur liste électorale

Ils / elles les accompagnent



### Les adjoint-es de quartier :

- 1** adjointe et un conseiller municipal à la participation
- 7** adjoint-es de quartiers

- Écotent et accompagnent les membres
- Donnent un avis sur les questions soulevées
- Soutiennent les réalisations

Ils / elles articulent de manière concrète les projets à l'échelle de la ville et des quartiers. Les élu-es référent-es – adjoint-e et conseiller-e municipale en charge de la participation citoyenne - assurent la coordination et le suivi de l'ensemble des Conseils citoyens de quartiers.

### Les chargé-es de mission participation citoyenne :

**2** chargé-es de mission

- Facilitent l'organisation des séances de travail, de formation et d'information
- S'assurent de la faisabilité et des conditions de réalisation des actions
- Garantissent le respect de la place et de la parole de chacun-e
- Accompagnent la mise en œuvre des projets (moyens humains, matériels et financiers)
- Mobilisent les services de la Ville ou autres partenaires

### Le / la chargé-e de mission Politique de la ville\* de la CARENE Le / la délégué-e du préfet

Permettent l'organisation des instances de la Politique de la ville\* auxquelles sont associés les membres des CCQ Ouest et Nord.

- Échangent** sur leurs besoins, envies, idées
- S'impliquent** ensemble sur les projets
- Élaborent** la feuille de route
- Réalisent** des actions concrètes dans le quartier
- Font connaître** leurs actions à tous et toutes

Les Conseils citoyens de quartiers fonctionnent grâce à la **bonne volonté**, à l'**implication** et au **dynamisme** de leurs membres. Tous les avis sont pris en compte mais la décision et les orientations, doivent être communes au groupe.

Tous les membres des Conseils citoyens de quartiers disposent de la même légitimité à intervenir dans leurs instances / projets.

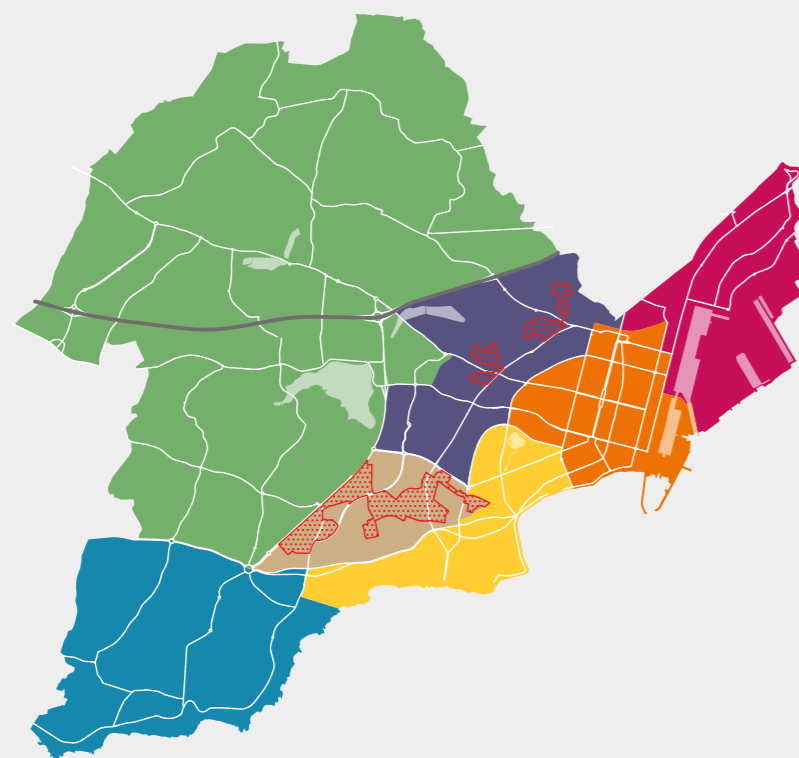
La parité femme / homme et l'équilibre des personnes de moins et de plus de 45 ans est respectée dans la mesure du possible. Tout membre doit être majeur, domicilié à Saint-Nazaire et ne pas faire partie du Conseil des ainé-es et / ou du Conseil municipal.

## CARTE DES CONSEILS CITOYENS DE QUARTIERS DE SAINT-NAZAIRE

À Saint-Nazaire, il existe 7 groupes de Conseils citoyens de quartiers. 2 quartiers sont concernés par la géographie prioritaire (Politique de la ville).

Périmètre prioritaire de la Politique de la ville

- Centre-ville
- Front de mer - Kéréledé
- Immaculée
- Méan - Penhoët Herbins
- Nord (Avalix, Petit Caporal, Berthauderie, Prézégat)
- Ouest (Bouletterie, Chesnaie, Trébale)
- Saint-Marc



### \* Conseils citoyens de quartiers et Politique de la ville

Deux des 7 quartiers de Saint-Nazaire comportent des territoires identifiés comme prioritaires par la Politique de la ville (dont l'objectif est de réduire les inégalités sociales, économiques et territoriales pour les habitant-es de ces quartiers).

Dans ce cadre, des modalités spécifiques s'appliquent aux Conseils citoyens de quartiers Ouest et Nord :

- le tirage au sort sur liste de volontaires est conditionné à l'adresse de résidence. Ainsi, dans le CCQ Ouest, au moins 12 personnes habiteront le périmètre prioritaire et, dans le CCQ Nord, au moins 6 personnes habiteront les périmètres prioritaires ;
- une des thématiques de travail obligatoire est celle de la Politique de la ville ;
- des membres, habitant les quartiers prioritaires siègent aux instances de la Politique de la ville (trois fois par an) et sont associé-es à la programmation, au suivi et à l'évaluation des actions qui se déroulent dans leurs quartiers. Ils ont un lien privilégié avec tous les signataires de la Politique de la ville (État, CARENE, Ville, Département, CAF, bailleurs...) et en sont des partenaires à part entière.